

Compte rendu de la séance

du mardi 27 septembre 2022 à 20 heures

Présents : Elodie BRUNNER, Daniel CHEVALEYRE, Isabelle DANIS, Thierry FONTY, René GOULESQUE, Stéphanie GUILLOT, Fabienne JUILLARD, Bernard LACOUR, Martine MONCOURIER, Georges PASQUET, Claire SERRE, Marie-Anaïs VALETTE, Patrick WESPISSE, Gilles BLANQUET

Représenté : Thomas FRAISSE par Fabienne JUILLARD

Secrétaire de la séance : René GOULESQUE

- **Compte rendu du conseil municipal du 06 juillet 2022**

Ajout au compte rendu : concernant la boulangerie de Marchal « à l'unanimité des suffrages exprimés »

Vote pour 13 et abstentions 2 (GOULESQUE René et MONCOURIER Martine)

- **Convention de fourrière animale**

Validation de la convention. Il est retenu 0.50 € par habitant.

« Cela permet d'accueillir les animaux en divagation ».

La fourrière de Bort est en suspens

Vote : 15 Pour

- **Dissolution des programmes assujettis à TVA**

Les programmes des lotissements étant terminées il faut les clôturer.

- **Subventions aux associations**

Nous avons attribué 23 364 €.

Dossiers nouveaux :

Association centre nautique de Lastiouilles : demande 400 € et 900 € (achat de gilets de sauvetage) accordés

Association de Chasse demande 1000 €, il est accordé 500 €

Théâtre Le bastringue : demande 450 € accordé

VTT Tour Sumène Artense : demande 1 500 € accordé

Comité des fêtes d'Embort : demande 750 € pour 2021 + 750 € pour 2022 et 3 000 € pour travaux dans la salle. Il est accordé 500 €. Les travaux entreront dans le budget général

Football Club Artense : demande de 2000 € supplémentaire pour combler un déficit. La limite du montant total prévu au budget (30 000 €) étant presque atteint il est proposé de revoir en fin d'année.

Vote : 15 Pour

- **Décision modificative budget principal**

Prendre sur programme « acquisition de matériel » sur le budget initial. Ce sont des ajustements.

Vote : 15 Pour

- **Maîtrise d'œuvre Travaux Pâtisserie**

Seul François JUILLART a répondu. Le taux de rémunération est 10 % de l'estimatif qui est de 214 800 €. Il sera payé sur la base de la mission faite.

Vote : 15 Pour

- **Maîtrise d'œuvre Travaux Local de Chasse**

Architecture Carpentier propose pour la préparation de l'APS, l'APD et dépôt des dossiers pour permis de construire pour un montant forfaitaire de 2 500 €

Vote : 15 pour et 1 Abstention (WESSPISSER Patrick)

- **Contrat agent accompagnement Cantine**

Accompagnement école maternelle et garderie : 10 heures hebdomadaire

Vote : 15 pour

- **Location Garage Gendarmerie**

Loyer 30 € + 5 € de charges

Vote : 15 pour

- **Sens de circulation devant école primaire**

Le choix du sens a été fait en concertation au moment des travaux de la place. La décision du conseil municipal : le portail doit être fermé jusqu'à ce que les cars soient passés et stationnés. Les parents pouvant récupérer leurs enfants au portail.

Le CM garde le sens actuel de la circulation.

Vote : Pour 15

- **Sécurisation BT La Rochette**

Enfouissement du réseau téléphonique

Montant total des travaux : 5 820.00 € Participation de la commune d'un montant de 4 656.00 € soit 80 % (fonds de concours)

Eclairage Publique suite sécurisation Basse Tension La rochette pour un montant total de travaux HT de 1 240.00 €. Participation de la commune de 620 € soit 50 % (fonds de concours)

- **Pétition Boulangerie de Marchal**

Le Maire lit le texte de la pétition au conseil municipal.

Le bail dérogatoire devient un bail commercial.

Les locaux sont propriété de la Mairie.

Le boulanger locataire devient propriétaire du fonds de commerce au bout de 3 ans.

Seul le loyer de l'appartement est augmenté de 100€ à 250 €

Une restriction d'activité sur le bourg de Champs

Il peut s'installer sur le marché et faire des tournées sur Sarran et Embort.

Après renseignement pris auprès de la préfecture les conditions votées une première fois ne peuvent être révisées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h30.